

M. Montré, ingénieur de Paris, donnera, jeudi soir à sept heures et demie, une soirée amusante qui aura lieu dans la salle des Pompiers.

Apparitions fantastiques à l'éblouissante lumière oxy-magnétique, grande féerie magique, promenade acrobatique autour du monde et à l'exposition de 1878, scènes positives et amusantes, analyse spectrale, métamorphoses, enchantements, etc., etc. ; tels sont les divertissements qui composent le programme de cette soirée.

Le prix des places est de : premières 2 fr., secondes 1 fr.

On peut à l'avance se procurer des cachets chez le concierge de l'hôtel des Pompiers.

L'agent de police Victor Delcroix, dont nous avons annoncé l'acte de courage accompli lors de l'incendie qui s'est produit le mois dernier chez M. Lepage, droguiste rue Saint-Amand, à Lille vient de recevoir, sur la proposition de M. le préfet du Nord, une médaille de première classe.

ÉPHEMÉRIDE ROUBAISIENNE

11 Mars 1878. — Dans une lettre adressée au ministre de l'Agriculture et du Commerce, le maire de Roubaix, M. Lepage, expose toutes les inquiétudes que lui inspire la malheureuse situation des ouvriers, demande que le gouvernement intervienne près de la compagnie concessionnaire du canal de Roubaix pour la forcer à achever le souterrain ; ce qui permettrait d'occuper les plus nécessiteux.

TH. LEURIDAN.

ÉPHEMÉRIDES TOURQUENNOISES

9 février 1872. — L'abbé Flajolet donne son dernier cours de philosophie, au séminaire d'Arras.

Il fut nommé, le lendemain curé à Caillon-sur-Lys, où il séjourna 11 ans, jusqu'en 1825, époque à laquelle il fut appelé aux fonctions de principal du collège de Tourcoing.

10 février 1859. — Mort de l'abbé Lescaut, principal du collège de Tourcoing. Il succomba après quelques jours d'une cruelle maladie. Il y avait deux ans à peine qu'il était à la tête du collège.

Nous avons donné l'épigramme du 11 septembre sous les détails que nous connaissons sur le principal abbé Lescaut, se reporter à cette date.

Nous trouvons dans une pièce de vers adressée à la mémoire de l'abbé Lecointe les passages suivants très caractéristiques et relatifs à l'abbé Lescaut, vers d'une excellente facture et fort bien pensés, sont de Charles Rinneberg.

« Vous avez tout ému, recueilli l'héritage
De celui que longtemps vous avez secouru ;
O saint abbé Lescaut, et par votre courage
Votre amour et vos soins, ce collège fut sauvé.
La mort vous arrêta trop tôt dans la carrière
Où l'on vous avait vu marcher comme un géant.
On crut entendre l'ange du Seigneur, car
Du collège ébahi, rentrant dans le néant, »

11 février 1852. — Un arrêté de préfecture interdit les combats de coqs.

Cette interdiction jeta un trouble profond dans l'ensemble des amusements tourquennois. Elle fut observée à contre-coeur, pendant un certain temps, mais aujourd'hui, on a reconnu que les batailles à coups de plus belle, cependant qu'arrivent à être rapportés, ni abrégés. Seulement tombe en désuétude il se pourrait qu'un de ces jours on le remit en vigueur.

Les combats d'animaux (taureaux, coqs) remontent à une haute antiquité. On les retrouve au moyen-âge faisant les délices de nos ancêtres.

Aujourd'hui encore, les combats de taureaux existent en Espagne, comme les combats de coqs en Flandre.

Etat-Civil de Roubaix.

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 8 Mars 1878.
— Juste Vandenberghe, 24 ans, pharmacien, rue de la Guinguette, 43.
— Georges Boudry, rue de la Guinguette, 43.
— Jules Fay, rue de la Fosse-aux-Chènes, 36.
— Octave Planchet, chemin des Molles, 4.
— Louis Dupire, aux Trois-Points, 36.
— Pauline Mounier, rue Jacquart, 12.
— Blanche Beutau, rue Armand, 13.
— Blanche Wyszynski, rue Watt, cour Six, 31.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 10 Mars 1878.
— Antoine Blanche, 72 ans, ancien cultivateur, maison Salendrier, 8.
— Blanche Terys, 7 mois, rue du Curé, cour de la Citadelle, 7.
— Léonie Brédou, 34 ans, ménagère, Hôtel-Louise, 175.
— Van Eggele, 4 mois, rue des Longues-Haies, 175.
— Reine Vandemulder, 73 ans, Hôtel-Dieu, 4.
— Alphonse Desmael, 4 mois, rue de la Barbe-d'Or, cour Lambelin, 2.
— Elise Lemaire, 43 ans, aux Trois-Points, maison Labrun, 1.
— Paul Fabrics, 23 ans, sans profession, rue des Fabricants, Alfred Valliant, 4 mois, rue des Longues-Haies, cour Vromout, 1.

MARIAGES du 10 Mars. — Pierre Landuyt, 36 ans, tissandier, et Mathilde Buissonnet, 30 ans, ménagère. — Adolphe Delvaux, 24 ans, pharmacien, et Thérèse Delvaux, 21 ans, lessiveuse.

Etat-Civil de Tourcoing

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 8 Mars 1878.
— Désiré Deschamps, rue Honchar, 1. — Jules Olivier Phalémplis, 1. — Adèle Beaurin, Phalémplis, 1. — Marie Depuyt, chemin des Carliers, 1. — Richard Houtsoff, Blanche-Sau, 1. — Corlieu chène-Houpline, cour Vromout, 1. — Marie des Molles, 1. — Clara Duquesne, rue Quétion, 1.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 8 Mars 1878.
— Jean Louis Duthoit, 1 mois, Pont de Seuville, 9.

— Jean François Planckaert, 61 ans, veuf de Joséphine Juvencot, Pont de Seuville, 9.

— Jules Verant 10 mois, Pont de Seuville, 9.

Convois Funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CHILLES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Paul-Desiré CHILLES, décédé à Roubaix, le 10 Mars 1878, à l'âge de 23 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la MESSSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mercredi 12 Mars 1878, à 9 heures, aux ÉGILLES, qui seront chantées le même jour à 5 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOULÈNELLS qui auront lieu le jeudi 13 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fabricants, n° 39.

Les amis et connaissances de la famille GRYSPEERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Hortense-Colette COEMARE, décédée à Roubaix, le 11 Mars 1878, dans sa cinquante-quatrième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au CONVOI et SERVICE SOULÈNELLS, qui auront lieu le jeudi 13 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Turgot, n° 30, au petit Mont-aux-Lieux.

— DOUTAI. — Le 6, un incendie a consumé à Lalluing une petite maison, une grange, une écurie et une remise appartenant à Etienne Saint-Jean, cultivateur et F. Lenoir, journalier. Le feu a pris vers onze heures du matin. La perte assurée est évaluée à 4000 fr.

— SOMAIN. — Avant-hier soir, H. Dulleux, âgé de 37 ans, à la fosse Saint-Louis, a eu le crâne fracturé par une pierre qui s'est détachée au-dessus de lui. Il a été tué sur le coup. Dix lieux laisse une femme avec six enfants en bas âge.

Le feu a pris, un nouvel incendie attribué à la malveillance a éclaté samedi, dans la ferme de M. Pertuzon, à Orsival. On a pu le maîtriser assez promptement; néanmoins, il y a eu pour 2,500 fr. de dégâts. On ne connaît pas jusqu'ici l'incendiaire.

M. Thomain, commissaire spécial de police à Somain, est nommé à Blanc-Misseron.

— On affirme que M. Desjardins, juge-suppléant à Lille, récemment nommé substitut à Béthune, n'accepte pas les nouvelles fonctions qui viennent de lui être confiées.

— DOUTAI. — On s'entretient beaucoup, à Douai, d'un affreux malheur qui vient de frapper la famille de M. Colliac, professeur à la Faculté des lettres de cette ville.

Le mercredi de chaque semaine, le savant universitaire faisait, dans une des salles de la Faculté des Sciences de Lille, un cours de littérature qui était suivi par un nombreux auditoire.

Mercredi dernier, et sans que rien ne put faire prévoir un si fatal événement, M. Colliac fut pris au milieu de son cours, d'un accès soudain de folie, et se mit à prononcer les paroles les plus incohérentes.

Ramené immédiatement à Douai, il n'a pas, depuis lors, recouvré un seul instant la raison. Sa famille a dû le faire entrer dans une maison de santé de Paris, où il reçoit en ce moment les soins les plus assidus.

— Un autre cas suit de folie s'est produit samedi matin, à Douai.

M. M., fils d'un ancien entrepreneur de cette ville, âgé de 25 ans, fut saisi, hier, d'une crise de folie, et se précipita sur un jeune homme qui passait près de lui, et le terrassa. Ce dernier, délivré immédiatement, à en plus de peur que de mal.

— COVÈQUES. — La commune de Covèques, près l'ancien couvent, vient d'être mise en émoi par un affreux accident. — Jeudi, vers neuf heures du soir, le sieur Auguste Bonnières avait été ramené à son domicile dans un état complet d'ivresse.

Au lieu de se mettre au lit, le malheureux se coucha dans un fauteuil où il s'endormit et tomba dans le brasier où il trouva la mort. — Il a été relevé entièrement carbonisé, par son frère, vers une heure du matin.

— LANDRECIERS. — Le parquet d'Avèynes vient d'ouvrir une enquête sur une scène sanglante dont la ville de Landreetics a été le théâtre ces jours derniers.

Après une vive discussion avec un compagnon d'atelier, le nommé A. Trognon a porté à celui-ci plusieurs coups de ceinture qui semblaient mettre sa vie en danger. — Le coupable, arrêté sur-le-champ, a été enroué à la maison d'arrêt d'Avèynes.

Belgique

— A Walkirring, une femme a fait assassiner son mari par un valet de ferme âgé de 18 ans. Cette femme avait une fort mauvaise réputation, tandis que son mari était estimé de tous. La victime a été frappée pendant son sommeil à coups de marteau et son état est désespéré. La femme et le valet de ferme sont arrêtés.

— Un fait odieux s'est passé mardi soir vers 6 heures, Vieille Halle-aux-Bœufs, à Bruxelles. Deux religieuses ont été brutalement accusées par un individu qui passait au promener un véritable accès de rage par rapport de leur robe. Le misérable s'est jeté sur ces deux religieuses en hurlant Schereffe! — cri de guerre mis à la mode par l'Étoile qui reste dans l'église afin de la mieux outrager. — Après les avoir frappées et maltraitées, le lâche agresseur a fini par arracher le cou de l'une d'elles. Puis il a pris la fuite devant l'indignation des témoins de cette scène, qui sont intervenus au moment où elle se terminait.

Les sauteurs ont porté plainte devant la police.

— Hier dans l'après-midi, le bruit se répandait à Tournai qu'un criminel venait d'être comploté à Blandin. La nouvelle n'était que trop vraie; le nommé Jean-Baptiste Soudant, marchand de sable domicilié à Templeuve, vivait depuis longtemps en mésintelligence avec sa femme. Hier, vers midi, ils se dirigèrent ensemble vers Blandin, et étaient arrivés à proximité de la succursale de ce village, quand Soudant s'élança sur sa femme et lui porta plusieurs coups de couteau au ventre.

Ce misérable s'acharna sur sa victime, mais, se voyant découvert et sur le point d'être arrêté par des personnes qui accouraient aux cris de la malheureuse, il se porta trois coups de couteau à la gorge et tomba à côté de son épouse inanimée.

On les releva dans un état pitoyable et on les transporta dans une maison voisine.

Le parquet de Tournai s'est immédiatement rendu sur les lieux.

FAITS DIVERS

— Le bruit se répandait, il y a quelques jours, que le corps de l'empereur d'Autriche venait de disparaître du terrain, à l'instar de ces éphémères dont on apprend de temps en temps l'engloutissement dans les flots de la mer.

L'effondrement en lieu dit le *Napentels*, sur la route de Liège à Lüttich, à l'endroit qui comme sous le nom de butte des Louvetiers, sur 2 hectares au moins de la ferme du Pin; il s'en produisit par bandes de différentes largeurs et longueurs, et parallèles pour la plupart, les dépressions furent une majorité dans la direction du nord-est, les autres bandes, mais encore sur une même bande; elles atteignent en plusieurs points de un à deux mètres; leur longueur est au moins de 150 à 200 mètres. La ferme du Pin, qui borde la route, est ébranlée; elle a dû s'enfoncer verticalement, car le bord du toit d'un bâtiment touche presque le sol de la route. La chaussée de la route a subi également des dépressions sur plusieurs points une source, assez abondante, existe au dessous de la ferme du Pin. Il se pourrait que les terrains, désagrégés par l'infiltration continue de pluies, aient été entraînés par les courants intérieurs qui forment la source, et aient ainsi déterminé ces accidents. Le fermier de la dite ferme, ajoute que des sondages faits sur la route ont accusé la présence d'excavations dangereuses.

— On écrit de Dieppe qu'un crime a été commis samedi à Sanchay, dans le canton d'Euvermen. Un nommé Gally, âgé de 32 ans, a tué, en se faisant une arme d'un poids de 10 kil., une femme d'atourerie, il s'est ruer elle et lui a broyé la tête. Gally est marié et il a deux enfants. L'assassin est entre les mains de la justice.

— M. Antonin Proust a fait valoir les considérations qui, suivant lui, militent en faveur du système de la régie et qui, ont déterminé la commission supérieure des théâtres à le proposer dans le rapport de M. de Noranda.

M. Léon Say a fait valoir, au contraire, les difficultés que provoquerait le système de la régie, en grevant notre budget d'une charge beaucoup plus lourde que celle que lui font supporter les subventions.

Après discussion, on s'est séparé sans s'arrêter à aucune solution.

Logographe

A mes desirs, lecteur, le sort est si contraire,
Que je ne vais offrir rien qui puisse te plaire.
Sur cinq pieds, ma fureur, j'entasse les notes,
Imprime le turrer au cœur des matelots,
Sur quatre, c'est bien pis; il n'est point de
simples Capables d'égaliser ceux que je fais souffrir.
Et quel que soit le rang qu'ici-là tu remplisses,
Quel que soit ton pouvoir, pour ty bien faire,
Sous mes trois derniers pieds il faut que tu
périsse.

Le mot de l'Enigme d'hier est: *Aiguille*.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tissu de putes et de serons pour guérir un rhume ou un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de *Guyot* ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premiers doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature *Guyot* imprimée en trois couleurs.

Dépot dans la plupart des pharmacies. 18160

Nous trouvons dans le courrier de la *Revue de la Mode*, journal qui fait autorité en matière de toilette, un paragraphe qui intéressera nos lectrices :

« La saison finie; les confections d'hiver sont lourdes et fâcheuses. On ne sait que mettre aujourd'hui; c'est donc le vrai moment où l'on est enclenché de pouvoir s'envelopper dans un bon châle de l'Inde.

Déjà, ainsi que j'ai mentionné dans un courrier précédent, les élégantes l'ont porté et en hiver en voiture, et s'en sont tellement bien trouvées, qu'il est question de le reprendre tout à fait. Rien n'est, en effet, plus commode que ce bon tissu, si simple, à la fois chaud et léger, et aussi, il faut bien le dire, le châle est resté un vêtement aristocratique par excellence.

Maintenant, rien de commun entre les magnifiques confections que l'on fait maintenant, au point de vue de la nouveauté, et le châle d'autrefois qui formait sur les épaules une cape raide et d'une lourdeur fatigante. Plus riche de nuances, il est, en fait, plus agréable à porter, et d'une légèreté délicate. Cette extrême souplesse s'adapte justement à nos modes élégantes, aussi bien qu'à nos petits paquets.

Ainsi, ces derniers temps, par une coquette de l'Inde, on a vu des châles, et même des châles longs.

« Diamants, dentelles, cachemire sont trois amis inséparables et concurrent à former cet arsenal indispensable que toute femme doit posséder et qu'elle appelle à un fond de toilette.

18161-1825 — M. ASSE DE SÈVÈRY.

NOUVELLES DU MATIN

La mise en accusation

Paris, 10 Mars 7 h. soir.

Beaucoup de journaux constatent que les parisiens de la mise en accusation perdent du terrain.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin.

La séance a été uniquement consacrée à la mise en accusation et aux incidents parlementaires qui pourraient surgir.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant nomination d'une commission chargée de la vérification des frais de service des officiers 1875, 1876, 1877 et 1878.

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Arrêté nommant le chef du cabinet du sénateur préfet de la Seine.

La mise en accusation et la presse

La *Revue* publie les conclusions du rapport de M. de Brissot.

« Elle laissera sur les ministres du 16 mai la responsabilité morale écrasante, qui leur incombe, et n'essayera pas d'y substituer une responsabilité pénale qui serait illusoire.

« L'instruction de l'affaire est achevée ; il n'est point nécessaire d'en entretenir un autre. A moins que l'on ne juge à propos de reconstituer au profit de l'armée la commission d'enquête qui a déjà si bien agi au profit de la préfecture de police.

Il y a dans la République, lisons-nous dans la *M. Niche*, un grand malaise, et le prolonger serait funeste.

De tous côtés, on s'écoue à ne rien faire, et ceux qui devraient agir ont l'air d'attendre qu'un secours inespéré leur tombe des cieux.

C'est pourquoi le *M. Niche* demande que le gouvernement s'occupe le plus tôt possible sur le plan de politique qui lui est propre. Toutefois la question de la mise en accusation ne lui semble pas une occasion très-bien choisie pour placer ce discours.

« Il serait, dit-il, plus correct, et, par conséquent, plus utile, de se consacrer à une autre occasion de s'expliquer, mais sans retard. L'essentiel est d'arriver le plus tôt possible à des explications catégoriques; l'essentiel est de savoir si le ministère est viable, et si, ou non, une majorité existe dans la Chambre et si la ferme intention de s'en tenir au traité de Berlin qui n'y a aucun avantage à retarder de quelques mois ou de quelques semaines la constitution d'un autre cabinet républicain.

« Le centre gauche aujourd'hui désorienté, et le *Soleil*, à un navire désemparé. Il n'a qu'un moyen de se remettre à flot, c'est d'être lui-même, en devenant ce qu'il aurait dû être depuis longtemps, l'avant-garde d'un parti conservateur sur le terrain de la constitution.

« Un amendement au budget de l'instruction publique vient d'être présenté par M. Paul Bert. Il propose la suppression des facultés de théologie catholique. Par contre, il propose la création d'une chaire d'histoire des religions au collège de France.

L'Opéra de Paris

M. Antonin Proust, rapporteur du budget des beaux-arts, vient d'avoir une entrevue avec les ministres des beaux-arts et des finances, qui s'étaient réunis pour discuter la question du régime de l'Opéra, tant au point de vue des intérêts de l'art que des nécessités financières.

M. Antonin Proust a fait valoir les considérations qui, suivant lui, militent en faveur du système de la régie et qui, ont déterminé la commission supérieure des théâtres à le proposer dans le rapport de M. de Noranda.

M. Léon Say a fait valoir, au contraire, les difficultés que provoquerait le système de la régie, en grevant notre budget d'une charge beaucoup plus lourde que celle que lui font supporter les subventions.

Après discussion, on s'est séparé sans s'arrêter à aucune solution.

La police de la Capitale

Plusieurs journaux ont annoncé à tort, dit le *Journal*, que la police municipale resterait définitivement adjointe au cabinet du préfet de police et sous les ordres du chef de ce cabinet. M. Gauthier n'est, au contraire, que temporairement chargé des fonctions remplies par M. Ansart.

M. Andrieux a été nommé directeur des titres des divers caudés au poste impérial de chef de la police municipale de Paris.

Réunion de la presse départementale

Dans le compte rendu que nous avons publié hier, des résolutions de l'Assemblée générale de la Presse départementale, le passage suivant a été omis :

« L'Assemblée décide que le syndicat à nommer sera composé de douze journalistes, propriétaires, directeurs ou rédacteurs de journaux de province, et, en outre, de six directeurs d'Agences ou Correspondances.

Ont été élus comme journalistes :
MM. Brière, *Journal de Rouen*;
Briant de Boyer, *Champion*;
Cantrel, *Gazette de Normandie*;
Chaillet, *Mémoires d'Antennes*;
Gonouilhon, *Gironde*;
Grimbold, *Conservateur de la Nièvre*;
Lallemand, *Avenir de la Vienne*;
Merson, *Journal de l'Atelier*;
Merson, *Canton Bretonne*;
Oudeok, *Souveraineté nationale*;
Heari Oudin, *Courrier de la Vienne*;
de Sède, *Courrier du Puits-Calois*.

Ont été élus comme directeurs d'Agences ou Correspondances :
MM. Ballero,
Bullie,
Lafitte,
Lebey,
Léon-Léon,
Sorin.

Informations

M. A. R. le prince de Galles a assisté, hier, matin, à l'église de la rue d'Aguesseau, à l'église anglicane de la rue d'Aguesseau.

Le soir, le prince de Galles est monté en voiture, à 7 heures 20, pour se faire conduire à la gare du Nord où il a pris le train de 7 heures pour Londres.

Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, accompagnait Son Altesse à la gare.

La Société protectrice de l'Enfance donnera, à l'Hôtel Continental, dans les salons de l'Hôtel Continental, un grand bal d'enfants sous le patronage de ses jeunes membres bienfaiteurs.

On trouve des billets au siège de la Société, 4, rue des Beaux-Arts.

Petite Bourse du 10 mars

5 1/2, 113.92 1/2, 13. — 134 et 76.33, 40. — Turc, 12.95, 12. — Banque ottomane, 493.75 — Égypte 246.87 1/2, 248.12 1/2. — Marché ferme, peu animé.

Dépêches Télégraphiques

Autriche

Vienne, 10 mars.

On mande de Bucharest, à la *Correspondance politique* que l'attitude de la minorité qui présentait une résolution motivée pour la mise en accusation du ministère a empêché la question de Cabinet.

Hier, dans une séance à huis-clos, M. Brătianu a déclaré que le traité de Berlin ne proclamait que le principe de l'égalité de tous les confessions religieuses. La Roumanie a adhéré à ce principe.

D'un autre côté, les intérêts nationaux et économiques doivent être protégés par des lois spéciales contre l'invasion des Juifs.

À la suite de cette déclaration, la motion, tendant à proposer une résolution non motivée, a été adoptée.

Hollande

La Haye, 10 mars.

M. Otto Van Rees, membre de la seconde Chambre, a été nommé ministre des Colonies.

Suisse

Le feld-marchal Bariatinski est mort hier soir, à Genève, presque subitement.

Espagne

Madrid, 10 mars, soir.

On assure que le Roi a signé le décret, de dissolution des Cortès.

La *Gazette* publiera le 20 mars le décret concernant les nouvelles Cortès pour le 10 mai.

Le bruit court que M. Manuel Silveira persiste à refuser l'ambassade de Paris.

New-York, 11 mars.

Le *New-York Herald* publie, ce matin, la dépêche suivante de son correspondant à Tachkent.

Tachkent, 10 mars, 6 h. 30 m.

Hier, les ambassadeurs afghans ont pris congé du général Kauffmann qui, obéissant aux instructions de son gouvernement, a remis au message pour le nouvel Emir.

La mort de Shir-Ali semble devoir couper toute attache entre les Russes et les Afghans.

Les ambassadeurs ont vu ensuite le général Ragonoff et le correspondant du *New-York Herald* et ils ont demandé à ce dernier, des nouvelles du général Grant.

Les ambassadeurs partiront demain.

Angleterre

Londres, 10 mars.

Le *Globe* publie la dépêche suivante de Berlin :

« L'Angleterre, dans sa réponse à la Russie, ne partage pas les craintes de cette puissance, relativement à une occupation turque de la Roumélie par la Turquie.

« L'Angleterre ajoute qu'elle a la ferme intention de s'en tenir au traité de Berlin qui a prévu toutes les éventualités possibles.

Italie

Rome, 10 mars.

Aujourd'hui a été célébré l'anniversaire de la mort de Mazzini.

Un nombre considérable de républicains sont allés au Capitole déposer des couronnes sur le buste de Mazzini.

Deux discours ont été prononcés et un ordre parfait a cessé de régner.

Le Garde des Sceaux continue les changements dans le personnel de la magistrature.

Madrid, 10 mars.

La *Epoca* croit que le nouveau cabinet adoptera une politique libérale.

Il permettra la discussion des actes ministériels, facilitera l'organisation des partis dynastiques, n'emploiera aucun moyen préventif contre les adversaires des institutions actuelles.

Il traitera sévèrement les fauteurs de troubles et accordera la liberté des élections en vue d'obtenir des Chambres représentatives vraiment les aspirations de la nation.

Madrid, 11 mars.

La *Gazette* de Madrid publie un décret nommant le général de Cuba et le général Prændergast, capitaine général de la Catalogne.

Londres, 10 mars, soir.

La *Gazette officielle* dit que les docteurs Colville et Rayne sont nommés commissaires chargés de faire une enquête en Russie au sujet de la peste.

Rome, 10 mars.

Le *Diritto* dit que les ministres des finances et du commerce ont aujourd'hui une conférence pendant laquelle ils ont exami-

né le projet relatif à l'abolition du cours forcé.

Constantinople, 10 mars.

La note responsive remise par le général Lobanov, relativement au nouvel emprunt de 10 millions de roubles, argument de la Porte, mais elle maintient les observations précédentes.

Serfer pacha est nommé gouverneur de Trébizonde.

L'évacuation d'Andrinople par les Russes est presque terminée.

Le général Skobeleff, avec son arrière-garde restera encore quelques jours dans cette ville.

Le prince Imeretinski ainsi que ce qui reste de l'état-major s'embarqueront jeudi, à Constantinople, allant à Varsovie.

Une dépêche de Reouf pacha annonce que les 6 bataillons turcs qui sont entrés à Andrinople ont été bien accueillis par la population.

DERNIÈRE HEURE

Mouvement judiciaire

Paris, 11 mars, 4 h.

Le *Journal officiel* publiera demain environ 90 nominations judiciaires concernant surtout les cours de Grenoble, Dijon, Angers, Limoges et Aix.

Parmi les magistrats révoqués se trouve M. Delcros, substitut à Marseille dont le cas question dans le rapport de M. Brisson. M. Renouf, avocat à Nancy, est nommé procureur-général à Caen. M. Barre, avocat à Aix, est nommé conseiller à la Cour d'Aix. M. Golliet, vice-président à Châlons, est nommé conseiller à Dijon.

Répression judiciaire

M. le ministre de la justice défère le président du tribunal de Bayonne à la section disciplinaire de la Cour de cassation, pour participation à une manifestation bonapartiste et avoir signé une adresse à l'empereur impérial.

Bénéfices de l'annistie

M. Grevy a signé dans la matinée, un décret gracieux 151 personnes, condamnées par instruction en 1871, parmi lesquelles MM. Ranc et Elisee Heclius.

La gauche du Sénat

Paris, 11 mars, 3 h. s.

La gauche du Sénat a résolu d'ajourner jusqu'à la fin de la semaine la discussion de toutes les grosses questions politiques, afin de permettre à la Chambre des députés de se prononcer en toute liberté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Présidence M. GAMBETTA

Séance du 11 Mars 1878.

La séance s'ouvre à deux heures.

Unévocation

La Chambre discute les conclusions du rapport du 9^e bureau sur l'élection de M. Richard, dans l'arrondissement de Nyons (Drôme).

M. Richard de Nyons est invalidé.

Crédits au ministère de la guerre

La Chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère de la guerre de crédits sur ressources extraordinaires pour l'exercice 1879.

Les crédits sont accordés.

Les receveurs-percepteurs de Paris

Le projet de loi tendant à modifier l'article 16 de la loi des finances du 20 décembre 1872, concernant la limitation du nombre des receveurs-percepteurs de Paris, est adopté en deuxième délibération.

L'enseignement en Algérie.

La Chambre discute en 2^e délibération le projet de loi portant création d'écoles préparatoires à l'enseignement supérieur en Algérie; 2^e la proposition de loi de M. Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement supérieur en Algérie.

Adresses Industrielles & Commerciales

Mme DESIRÉ CARETTE

Modes et Coiffures

rue Pavée, 31

SPECIALITÉ POUR COMMUNIONS 18113

Lithographie

Impressions commerciales, Factures, mémoires, cartes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

FOURNIER-DELFORTRIE, ARTISTE

DU JAPON P^e FÊTES et CADEAUX, Grande-Rue, 56, Roubaix. 181

Serrurerie-Poêlerie

DENDIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

Charbons

Albert POUTRIN, rue de Mouveaux.

Pharmacie

COILLE, place de la Mairie, 3. — Dépôt des principales spécialités pharmaceutiques.

Fontaines, Vitrerie

CORDONNIER-COGET, rue Notre-Dame, 25. 1407

A. BOUTRY, 41, rue Espérance. Couverture et zinguerie. Réparations. 14178

Mécaniciens

Eug. FOSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

PARIS, 11 mars. — *Dépêche de 2 heures.*

Huile de colza, Avril 60 73
Courant 54 25 4 de mai 61 25
Avril 84 25 Rafinés 138 25 140 25
4 de mai 85 25 Farines 8 marques
4 derniers 86 25 Courant 60 73
Avril 59 75 4 de mai 61 50
Avril 70 25 4 de mai 61 75
4 de mai 70 75 Blés
4 derniers 70 75 Courant 27 73
Avril 53 25 4 de mai 28 25
Avril 53 75 4 de mai 28 50
4 de mai 57 25 Seigles
4 derniers 56 50 Courant 17 50
Avril 17 75
10 13 50 50 Mai-juin 18 25
7 9 50 50 4 de mai 18 25
Courant 60 60 Marg. Darblay 61 25

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours cotés	précédemment.	Cou ^r du 11 mars
Crespin-L. Anzi ^r	70
Marly	70
Annoulin	40
Ch. Com. Calais	995

Huiles	Graine	Tourti	
11 Mars	11 Mars	11 Mars	
Colza	21 .. 23 .. 16 .. 18 ..		
Colza épurée	22 .. 24 .. 17 .. 19 ..		
Épillet	20 .. 22 .. 15 .. 17 ..		
Lin g. pays 64	21 50 24 .. 22 .. 26 ..		
Lin g. étran.	20 50 22 .. 23 .. 26 ..		
Cameline	18 .. 20 .. 17 .. 19 ..		
Chanvre	15 .. 16 .. 15 .. 15 ..		

Marché de DOUAI du 10 mars. — Prix des grains. — Blé 15 .. à 23 .. Orge, Avoine, 8 .. à 9 50; Méteil, Seigle, 12 .. à 13 .. Prix des graines. — Colza, 24 .. à 25 .. ; Châtaignes, 30 .. à 30 75 ; Cameline, 19 .. à 19 50.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 11 mars, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre: Toulon 767; Dunkerque, 768; Paris, Besançon, 770; Brest, Biarritz 774. Le baromètre a baissé légèrement, mais reste toujours élevé. Le vent a tourné au N.-O. Probabilité: ciel momentanément couvert et pluieux par places.

Situation à Lille, le 11 mars 1878. — Baromètre: nouvelle baisse, beau temps. Temps plus doux de trois à quatre degrés. Thermomètre, 8 h. matin, plus 6 0/10; 10 h. plus 6 5/10; midi, plus 8 0/10; 2 h. plus 9 0/10.

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE CAPITAL 500,000 PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA BOURSE N° 11, RUE LAFFITTE, PARIS.

Bourse du 10 Mars 1878.

Les rentes Françaises sont très fortes aujourd'hui. Le marché du comptant a été un peu meilleur. On fluit sur le 3 % à 77.90; à 112.95 sur le 5 % et à 80.07 sur l'amortissable.

Les cours étrangers sont bien tenus. Les valeurs Ottomanes un peu lourdes. Les fonds Égyptiens en légère reprise. Bonne tenue des obligations de Cuba.

Permettez des institutions de Crédit.

Nous entretenons chaque jour nos lecteurs de la *Compagnie de Chemin de fer et de Navigation de l'Est et du Nord*, de la *Méditerranée*, nous tenons à les mettre au courant avant l'époque de l'émission publique de tous les avantages que leur offre cette affaire et de l'importance de l'opération. Nous avons dit que la compagnie de Chemin de fer et de Navigation d'Alsace au Rhône et à la Méditerranée avait traité avec les Compagnies des Mines et Forges d'Alsace, des mines de Trélys, des Mines de Terny-Noire, de la Voûte et de Bessèges, des Mines de salindres, des mines de St. André des salins de Giraud, les traités garantis à la Compagnie un trafic minimum de 250,000 tonnes, et qu'elle vendrait à 10 ans. Les 250,000 tonnes produiront une recette brute de 1,331,570 fr. laquelle somme couvre largement les frais d'exploitation et d'administration, le service des obligations. Nous expliquerons demain comment les actions se trouveront remplies.

dresser les demandes de renseignements, ordres de Bourse, coupons à encasser, etc. à la *Banque nationale*.

Santé et énergie à tous rendues sans médecine et sans frais, par la délicate farine de santé dite

REVALESCIERE

DU HARRY de Londres

32 ANS DE SUCCÈS

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations hémorroïdes, glaires, flatulences, ballonnements palpitations, diarrhées, dysenteries, gonorrhées, écoulements, boursoufflements dans les oreilles, acidiés pituites, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, algues, congestions, inflammations des intestins de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (contomption), dartres, éruptions, abcès, abcès, métrite, névralgie, névrosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, dysurie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et écoulement du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide au nez, au visage, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses